

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ARC GLOBAL EUROPE FR0011092436

Société de gestion : Financière de l'Arc, groupe Financière de l'Arbois

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

L'objectif du FCP est la recherche de performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice Stoxx Europe 600 dividendes réinvestis, par une exposition sur les marchés actions majoritairement de la Communauté Européenne en sélectionnant discrétionnairement des valeurs dans un univers d'investissement comparable à celui de son indice, sur la durée de placement recommandée.

Il est classé « Actions des pays de l'Union Européenne »

Il est exposé, en direct ou via des OPCVM ou par le biais d'instruments financiers dérivés :

- à hauteur de 60% au moins de son actif en actions de pays de l'Union Européenne ;

- dans la limite de 35% maximum de son actif en produits de taux libellés en euros.

Le FCP peut s'exposer jusqu'à 100% maximum de son actif en actions de sociétés négociées sur les marchés réglementés de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques, dont 25% maximum en valeurs de petites et moyennes capitalisations et 10% maximum en actions hors Union Européenne.

Eligible au PEA, le FCP est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA, en direct ou via des OPCVM eux-mêmes éligibles au PEA.

A partir d'une approche Top-Down et à la suite de l'analyse macro-économique de l'environnement, le gérant procède à une sélection de titres exposés aux secteurs économiques ainsi qu'aux zones géographiques porteurs ; ceci sans discrimination de taille de capitalisation. Chaque valeur sélectionnée fait l'objet d'une étude approfondie (structure du bilan, ratio d'endettement, ratios d'activité (CA) et de rentabilité (EBITDA, EBIT, CAF), perspectives de croissance des bénéfices et comparaison sectorielle.

Le FCP peut investir jusqu'à 25% maximum de son actif en produits de taux libellés en euro : titres de créances négociables, et instruments du marché monétaire publics ou privés, bénéficiant d'une notation minimum, au moment de l'investissement, égale à A-3 sur le court terme ou BBB- sur le long terme selon l'échelle Standard & Poor's (ou, à défaut, une notation équivalente selon la société de gestion). La société de gestion ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net, en parts d'OPCVM de droit français ou étranger, de toutes classifications et de FIA (FIA français, FIA de droit européen ou fonds d'investissement de droit étranger) répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, dont des trackers.

Le portefeuille peut être exposé au risque de change sur les devises intra Union Européenne (100 % maximum) et à titre accessoire (10% maximum) au risque de change hors Union Européenne.

Les dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition du risque actions dans la limite de 40% de l'actif, du risque de taux dans la limite de 35% de l'actif. Le gérant peut prendre uniquement des positions à titre de couverture du portefeuille au risque de change.

**Affectation des sommes distribuables:** Capitalisation.

**Durée minimum de placement recommandée :** 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. La valeur liquidative est calculée chaque jour.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible  
rendement potentiellement  
plus faible

A risque plus élevé  
rendement potentiellement  
plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur la volatilité historique sur 5 ans d'un portefeuille modèle (ampleur des variations de la valeur) et constitue une mesure du niveau de risque et de rendement du fonds.

Cet indicateur permet de mesurer la volatilité et le risque auquel votre capital est exposé. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » et la classe 5 de risque du FCP ne permet pas de garantir votre capital.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce FCP est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions, notamment en actions de petites et moyennes capitalisations et au risque de change qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, des nouvelles et résultats affectant les sociétés cotées.

#### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL PAR L'INDICATEUR DE RISQUE :

**Risque de crédit :** en cas de dégradation de la qualité des émetteurs souverains, publics ou semi-publics, par exemple de leur notation, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque lié à impact techniques financières IFT (Instruments Financiers à Terme) :** l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

**La survenance de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative.**

## FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

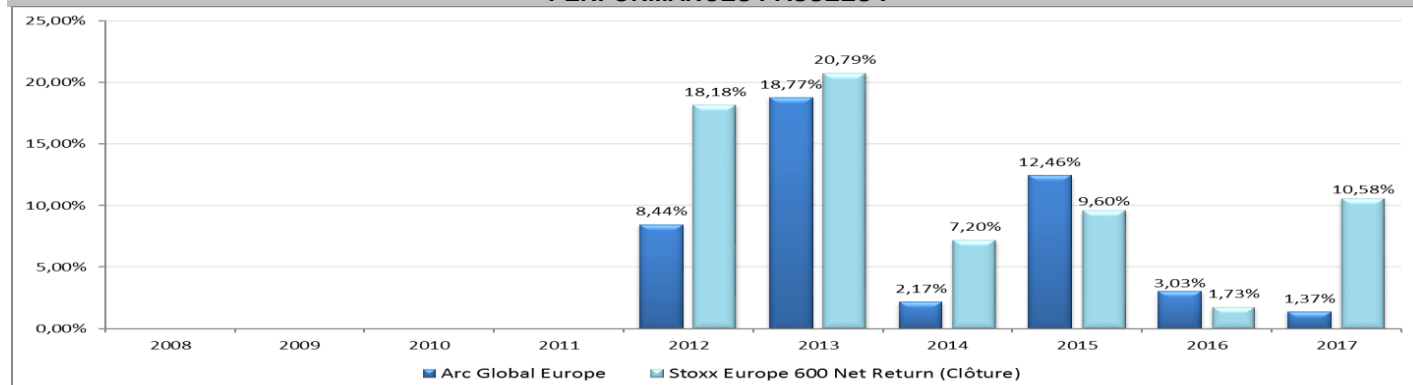
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	4,5%(*)
FRAIS DE SORTIE	Néant
(*)Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	3,20% TTC (**)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(\*\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com).

## PERFORMANCES PASSES :



## AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice tient compte d'un réinvestissement de dividendes.

DATE DE CREATION DU FONDS : 20/09/2011

DEVISE DE LIBELLE DU FONDS : Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES :

NOM DU DEPOSITAIRE : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **Financière de l'Arc** - 260, Rue Guillaume du Vair 13090 Aix-en-Provence  
Service commercial - Tél : 04.42.53.88.90 – Site internet : [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion.

**REGIME FISCAL :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

**RESPONSABILITE :** La responsabilité de Financière de l'Arc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

L'OPCVM a opté pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

**REMUNERATION :** L'ensemble des dispositions de la politique de rémunération s'applique aux « preneurs de risque » : ces derniers sont identifiés au regard des fonctions exercées mais également de leur niveau de rémunération globale, en particulier si cette dernière se situe dans la même tranche de rémunération que celle des preneurs de risque et si leur activité professionnelle peut avoir une incidence significative sur les prises de risques de la Société de Gestion ou des FIA gérés. Au sein de la Financière de l'Arc, les « preneurs de risque » correspondent aux collaborateurs identifiés au regard des fonctions exercées (les membres de la Direction ; les gérants de FIA et OPCVM ; le contrôleur des risques). La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable de la rémunération des collaborateurs salariés concernés. Le détail de la politique de rémunération est disponible sur notre site internet [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Financière de l'Arc est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 février 2018.